



Cession de part d'entreprise

Par **mimi1181_old**, le **29/09/2007** à **16:58**

bonjour,

je suis salarié d'une sarl dont les parts sont detenues à moitié par le gerant de droit et pour l'autre moitié par un associé!

Cet associé n'ayant plus l'intention de continuer dans cette activité souhaite ceder ses parts et la proposition par le gerant m'est faite de recuperer à titre gratuit une partie de ces parts.

je souhaiterais donc savoir à quoi je m'engage si je suis amené a accepter cette proposition !

la responsabilité varie t elle en fonction de la proportion des titres qui me seraient cedés?

quels peuvent etre les avantages pour un salarié a accepter une telle proposition et quels peuvent etre les inconvenients sachant que j'occupe dans cette societe un poste de responsabilité m'amenant a prendre toute les decisions avec le gerant et a oeuvrer comme un veritable associé?

merci de m'eclairir sur ce sujet.